

Gouvernement du Québec
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Député d'Abitibi-Est

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires,
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 13 avril 2022 par le député de Pontiac concernant la modification de la structure organisationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qui regroupe désormais la direction des bases de Val-d'Or et de Maniwaki. Dans cette pétition, il est demandé que cette dernière redevienne une entité à part entière, en incluant son Centre régional de lutte, en réintégrant une direction générale locale régissant les opérations avec tout le soutien de la structure antérieure.

Tout d'abord, je tiens à préciser que, selon la SOPFEU, la modification de la structure organisationnelle de la société, en unifiant les bases d'opérations de Val-d'Or et de Maniwaki, vise à optimiser les ressources, et n'aura aucun impact négatif sur la couverture de protection et l'efficacité des interventions.

De plus, la SOPFEU étant un organisme privé, le gouvernement du Québec ne peut annuler une décision prise par le conseil d'administration de la société. Cependant, en tant que ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, j'ai demandé à la SOPFEU qu'elle assure une représentation régionale adéquate au sein de son conseil d'administration pour bien prendre en compte les différentes préoccupations régionales et remplir sa mission de façon optimale.

Par ailleurs, dans une lettre du 22 novembre 2021, le directeur général de l'organisme, M. Éric Rousseau, a réitéré que la réorganisation administrative de la SOPFEU assurerait le maintien des emplois et l'apport économique lié à la présence de cet organisme dans la région de Maniwaki.

... 2

La SOPFEU a également bonifié son plan stratégique et s'engage à mettre en œuvre trois mesures concrètes spécifiquement pour la base de Maniwaki. En effet, il y aura création de la Direction de la prévention et support aux communautés et du Service de l'entrepôt provincial et de la logistique à Maniwaki, ainsi que le devancement des investissements dans les infrastructures de Maniwaki d'ici trois ans afin d'assurer la pérennité des installations.

Soyez assuré que je comprends les préoccupations soulevées dans cette pétition concernant l'importance de la base de la SOPFEU pour le maintien de l'activité économique de la région de Maniwaki. Je considère toutefois que les engagements de la SOPFEU permettent d'y répondre. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs restera attentif quant au respect de ces engagements.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Dufour'.

PIERRE DUFOUR